

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AM FRANCE - SIREN : 834285207										☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021			
Ventes de marchandises						209		210							
Production vendue biens						215		214							
Production vendue services						217		218		343 526		565 063			
Production stockée								222							
Production immobilisée								224							
Subventions d'exploitation reçues								226							
Autres produits								230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		343 526		565 063			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234							
Variation de stock (marchandises)								236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		49 345		82 032			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		95 780		286 867			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		1 155		244		3 847		2 841			
Rémunérations du personnel								250		121 695		120 135			
Charges sociales								252		27 820		23 808			
Dotations aux amortissements								254		6 714		5 897			
Dotations aux provisions								256		7 800					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262		140		4			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260									
Total des charges d'exploitation (II)								264		313 141		521 584			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		30 385		43 479			
Produits financiers				(III)				280							
Produits exceptionnels				(IV)				290							
Charges financières				(V)				294		347		270			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300		23 523		820			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348									
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		4 506		6 849			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		2 009		35 540			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		2 009		314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318							
Provisions non déductibles								322							
Impôts et taxes non déductibles								324		28 029					
Divers dt intérêts excédentaires		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249				251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
Dédutions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342				
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989								
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138								
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344								
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992												
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346						350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647									
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648									
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641									
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990									
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649											
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		30 038		354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356									
Déficits antérieurs reportables										360					
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		30 038		372					

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [AM FRANCE - SIREN : 834285207]						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent [12]	
				Exercice N clos le [31/12/2022]		Exercice N-1 clos le [31/12/2021]	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	30 211	030	19 236	10 975	13 027
	Immobilisations financières (1)	040	2 300	042		2 300	2 300
	TOTAL I (5)	044	32 511	048	19 236	13 275	15 327
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	105 456	070	7 800	97 656	150 971
	Créances autres (3)	072	51 191	074		51 191	47 600
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 049	086		4 049	51 722
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	160 696	098	7 800	152 896	250 292	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	193 207	112	27 036	166 171	265 620
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		8 000		8 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		800		800	
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131					
	Report à nouveau	134		97 392		64 153	
	Résultat de l'exercice	136		2 009		35 540	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142		108 201		108 493	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		8 481		15 113	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		27 259		94 376	
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169	1 284	172	22 230	47 638	
Produits constatés d'avance	174						
TOTAL III	176		57 970		157 127		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		166 171		265 620	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	8 481	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

AM FRANCE

SARL au capital de 8000,00€

Siège social : 55 RUE DES SAULES, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

834285207 RCS Bobigny

Assemblée générale du 20 juillet 2023

A Gonesse

Le 20 juillet 2023,

A Dix heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d' accusé de réception le *20 juin 2023*.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° Monsieur EL SABBAGH Ahmed détenant 250 parts sociales

2° Monsieur ELNAGGAR Fathy détenant 250 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de *500 parts* sur les 500 parts formant le capital de la société.

Monsieur EL SABBAGH Ahmed préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le *31 décembre 2022* et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le *31 décembre 2022*, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 8723 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 8723 euros, sont affectés comme suit :

- report à nouveau : 8723 euros ;

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 29 des statuts, par *Monsieur EL SABBAGH Ahmed* et *Monsieur ELNAGGAR Fathy* pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 3 originaux,

À Aulnay Sous-Bois

Le 20 juillet 2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

ELsabbagh Ahmed

Ahmed

ELnaggat Fatma

Fatma